

Délégation  
de signature consentie  
au directeur d'unité par le délégué régional  
en sa qualité d'ordonnateur secondaire

---

**DEC120405DR11**

***Délégation de signature consentie à M. Nicolas BUCLET, directeur de PACTE – UMR5194, par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire.***

Le délégué régional,

**Vu** l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés ;

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié fixant les règles applicables aux marchés passés par les pouvoirs adjudicateurs mentionnés à l'article 3 de l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

**Vu** la décision n° 040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

**Vu** la décision n° 100013DAJ du 21 janvier 2010 - Délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

**Vu** la décision n° 100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

**Vu** la décision n° DEC10090DAJ du 23 juillet 2010 modifiée donnant délégation de signature à Monsieur Jérôme VITRE délégué régional Alpes,

**Vu** la décision n° DEC120002DAJ portant nomination de Monsieur Jérôme VITRE aux fonctions de délégué régional de la circonscription Alpes,

**Vu** la décision n° DEC11A004DSI du 4 janvier 2011 portant renouvellement, pour une durée de quatre ans à compter du 1er janvier 2011, de l'UMR N°5194 intitulée « Politiques Publiques, Actions Politiques, Territoires », dont le directeur est M. Guy SAEZ ;

**Vu** la décision n° DEC<sup>2</sup>112879INSHS du 02 mars 2012 portant nomination de M. Nicolas BUCLET aux fonctions de directeur, et de M Alain FAURE et M Romain LAJARGE aux fonctions de directeurs adjoints de l'UMR5194 PACTE « Politiques publiques, Action politique, Territoires » dirigé par M. Guy SAEZ;

Décide :

### **Article 1<sup>er</sup>**

Délégation est donnée à M. Nicolas BUCLET, directeur de l'unité UMR 5194, à l'effet de signer, au nom du (de la) délégué(e) régional(e), pris(e) en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié<sup>1</sup>, à la date de signature de l'acte ;
2. les ordres de mission (*en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque*) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

### **Article 2**

En cas d'absence ou d'empêchement de M Nicolas BUCLET, délégation de signature est donnée à M. Alain FAURE, DR, aux fins mentionnées à l'article 1<sup>er</sup>, sans aucune limite, à M Romain LAJARGE, MCF, aux fins mentionnées à l'article 1<sup>er</sup>, sans aucune limite, à Mme Véronique STRIPPOLI, AI, aux fins mentionnées à l'article 1<sup>er</sup>, sans aucune limite, à Mme Elisabeth BLANC, T, aux fins mentionnées à l'article 1<sup>er</sup> sans aucune limite, à Mme Brigitte PALAMINI, AI, aux fins mentionnées à l'article 1<sup>er</sup>, sans aucune limite.

### **Article 3**

La décision n° DEC110268DR11 du 01 janvier 2011 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

### **Article 4**

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

### **Article 5**

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Grenoble, le 11 avril 2012.

Le délégué régional

Jérôme VITRE

---

<sup>1</sup> Soit 130 000 Euros HT au 01/01/2012